Envoyé en préfecture le 21/11/2024
Reçu en préfecture le 21/11/2024
Publié le
ID : 050-200056844-20241113-DM1_2024_01-BF

CHERBOURG en Cotentin

Pôle finances et administration
Direction du budget
Rapporteur : Gilbert LEPOITTEVIN

CONSEIL MUNICIPAL

DÉLIBÉRATION N°DEL2024_280
SÉANCE DU 13 NOVEMBRE 2024

11 - DÉCISION MODIFICATIVE N° 1 – EXERCICE 2024

La décision modificative a pour objet essentiel d'ajuster les crédits votés au budget primitif.

La présentation de la décision modificative est identique à celle du budget primitif. L'assemblée est amenée à voter les seules propositions nouvelles figurant sur ce document budgétaire.

Vu le Code Général des Collectivités territoriales,

Le conseil municipal est invité à :

- voter par chapitre la décision modificative du budget principal et des budgets annexes concernés après avoir pris connaissance de la maquette de la décision modificative n°1 et du rapport de présentation de cette dernière.

- autoriser Monsieur le Maire ou le Maire-Adjoint aux finances à signer toute pièce nécessaire à l'exécution de la présente délibération.

Vu l'avis favorable de la commission n° 1 et après en avoir délibéré, le conseil municipal adopte.

Heure de vote : **17h58**		Nombre de votants : **52**	
Pour : **52**	Contre : **0**	Abstention : **0**	NPPV : **0**

Le Président de Séance,
Benoit ARRIVE
Signé électroniquement par : Benoit ARRIVE
Date de signature : 15/11/2024
Qualité : Président de séance

Le Secrétaire de Séance,
Sylvie LAINÉ
Signé électroniquement par : Sylvie LAINE
Date de signature : 15/11/2024
Qualité : Secrétaire de séance

PJ : 2

Envoyé en préfecture le 21/11/2024
Reçu en préfecture le 21/11/2024
Publié le
ID : 050-200056844-20241113-DM1_2024_01-BF

Ville de Cherbourg-en-Cotentin
Département de la Manche
Conseil municipal du 13 novembre 2024

Mentions prescrites par circulaire de M. le Préfet de la Manche le 3/6/1885 :
Nombre de Conseillers en exercice : 55 – Présents à la séance : 44
Date de la convocation et de son affichage : 31 octobre 2024

Extrait du registre des délibérations du conseil municipal de Cherbourg-en-Cotentin

L'An Deux Mille Vingt-quatre, le treize octobre à 17h00, le conseil municipal de Cherbourg-en-Cotentin, dûment convoqué en date du 31 octobre 2024 par M. ARRIVÉ, Maire, s'est réuni à la mairie de Cherbourg-en-Cotentin.

PRÉSENTS

AMBROIS Anne - AMIOT Florence - ARRIVÉ Benoit – BERHAULT Bernard (mandataire HULIN Bertrand jusqu'à son arrivée 19h24) - BERNARD Christian – BROQUAIRE Guy - CATHERINE Arnaud (arrivé à 17h32)- COUPÉ Stéphanie (mandataire LELONG Gilles jusqu'à son arrivée 19h25) - FRANÇOISE Bruno - GENTILE Catherine (mandataire HÉBERT Dominique à son départ à 19h00) – GRUNEWALD Martine - HAMON-BARBÉ Françoise - HÉBERT Dominique - HÉBERT Karine (arrivée à 17h50) - HÉRY Sophie (mandataire FRANÇOISE Bruno jusqu'à son arrivée 19h13) - HULIN Bertrand (mandataire BERHAULT Bernard à son départ à 19h49) – ISOIRD Valérie - JOZEAU-MARIGNÉ Muriel (arrivée à 17h21) – LAINÉ Sylvie – LE POITTEVIN Lydie - LEFAIX-VÉRON Odile – LEFRANC Bertrand - LEJAMTEL Ralph – LELONG Gilles - LEMOIGNE Sophie (mandataire VARENNE Valérie jusqu'à son arrivée à 17h38) – LEMOINE Morgan - LEPOITTEVIN Gilbert – LEQUILBEC Frédérik (mandataire MARGUERITTE David jusqu'à son arrivée à 18h16) – MAGHE Jean-Michel - MARGUERITTE Camille (arrivée à 18h41) – MARGUERITTE David (mandataire LEMOINE Morgan à son départ 18h23) - MARTIN Patrice - MORIN Daniel (arrivé à 17h30) – PECORARO Yvonne - PERRIER Didier – PLAINEAU Nadège (mandataire LEJAMTEL Ralph jusqu'à son arrivée 18h15) – RONSIN Chantal - ROUELLÉ Maurice - SIMONIN Philippe – SOURISSE Claudine (mandataire LEPOITTEVIN Gilbert jusqu'à son arrivée à 19h26) TARIN Sandrine (mandataire BROQUAIRE Guy jusqu'à son arrivée 19h24) - TAVARD Agnès - VARENNE Valérie - VASSAL Emmanuel.

ABSENTS EXCUSÉS

BRANTONNE Pascal
BOUSSELMAME Noureddine a donné procuration à CATHERINE Arnaud
DUVAL Karine a donné procuration à ROUELLÉ Maurice
FAGNEN Sébastien a donné procuration à AMBROIS Anne
HUREL Karine a donné procuration à PERRIER Didier
LAGALLARDE Quentin a donné procuration à LAINÉ Sylvie
LEJEUNE Pierre-François a donné procuration à MARTIN Patrice
MORIN Lucie a donné procuration à VASSAL Emmanuel
PIC Anna a donné procuration à ARRIVÉ Benoit
VIVIER Nicolas a donné procuration à PECORARO Yvonne

ABSENTE

HAMEL Estelle

Mme LAINÉ Sylvie conformément à l'article L.2121-15 du Code Général des Collectivités Territoriales remplit les fonctions de Secrétaire

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours contentieux auprès du Tribunal Administratif de Caen, sis 3 rue Arthur Le Duc, BP 25086, 14050 – CAEN CEDEX 4 ou par l'application informatique « Télérecours citoyens » accessible par le site Internet www.telerecours.fr dans un délai de deux mois à compter de sa publication ou sa notification

Envoyé en préfecture le 21/11/2024
Reçu en préfecture le 21/11/2024
Publié le
ID : 050-200056844-20241113-DM1_2024_01-BF

CHERBOURG en Cotentin

RAPPORT DE SYNTHESE

DE LA

DECISION MODIFICATIVE N° 1

2024

Envoyé en préfecture le 21/11/2024
Reçu en préfecture le 21/11/2024
Publié le
ID : 050-200056844-20241113-DM1_2024_01-BF

La décision modificative a pour objet d'ajuster les crédits votés au budget primitif et au budget supplémentaire.

Il est proposé sur le budget principal l'inscription de dépenses réelles de fonctionnement à hauteur de 1 318 860 € et de recettes réelles de fonctionnement pour 819 249 €.

Concernant l'investissement, il est proposé d'augmenter les prévisions de dépenses réelles de 1 005 378 € ainsi que les prévisions de recettes réelles pour 1 504 990 €.

L'équilibre de la décision modificative ressort ainsi, tous mouvements confondus, à 2 124 627 € dont 2 324 239 € en mouvements réels sur le budget principal.

BUDGET	DEPENSES			RECETTES		
	Mouvements réels	Mouvements d'ordre	Total	Mouvements réels	Mouvements d'ordre	Total
Budget général	**2 548 239,05**	**-228 121,60**	**2 320 117,45**	**2 548 239,05**	**-228 121,60**	**2 320 117,45**
Principal	**2 324 239,05**	**-199 611,60**	**2 124 627,45**	**2 324 239,05**	**-199 611,60**	**2 124 627,45**
Investissement	1 005 378,45	300 000,00	1 305 378,45	1 504 990,05	-199 611,60	1 305 378,45
Fonctionnement	1 318 860,60	-499 611,60	819 249,00	819 249,00	0,00	819 249,00
Camping	**-257 000,00**	**-25 000,00**	**-282 000,00**	**-257 000,00**	**-25 000,00**	**-282 000,00**
Investissement	-282 000,00	0,00	-282 000,00	-257 000,00	-25 000,00	-282 000,00
Fonctionnement	25 000,00	-25 000,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Panneaux photovoltaïques	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**
Investissement	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Fonctionnement	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Creusement des fosses	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**
Investissement	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Fonctionnement	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Port de plaisance	**470 000,00**	**-3 510,00**	**466 490,00**	**470 000,00**	**-3 510,00**	**466 490,00**
Investissement	-3 510,00	0,00	-3 510,00	0,00	-3 510,00	-3 510,00
Fonctionnement	473 510,00	-3 510,00	470 000,00	470 000,00	0,00	470 000,00
Locations	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**
Investissement	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Fonctionnement	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Parkings	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**
Investissement	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Fonctionnement	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Centre de santé	**11 000,00**	**0,00**	**11 000,00**	**11 000,00**	**0,00**	**11 000,00**
Investissement	11 000,00	0,00	11 000,00	11 000,00	0,00	11 000,00
Fonctionnement	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

Envoyé en préfecture le 21/11/2024
Reçu en préfecture le 21/11/2024
Publié le
ID : 050-200056844-20241113-DM1_2024_01-BF

Le budget principal s'équilibre tous mouvements confondus à hauteur de 819 249 € en section de fonctionnement et à 1 305 378,45 € en section d'investissement.

FONCTIONNEMENT

		Propositions nouvelles
DEPENSES	Réelles	1 318 860,60
	Ordre	-499 611,60
Total des dépenses de fonctionnement		819 249,00
RECETTES	Réelles	819 249,00
	Ordre	-
Total des recettes de fonctionnement		819 249,00

INVESTISSEMENT

		Propositions nouvelles
DEPENSES	Réelles	1 005 378,45
	Ordre	300 000,00
Total des dépenses d'investissement		1 305 378,45
RECETTES	Réelles	1 504 990,05
	Ordre	-199 611,60
Total des recettes d'investissement		1 305 378,45

Envoyé en préfecture le 21/11/2024
Reçu en préfecture le 21/11/2024
Publié le
ID : 050-200056844-20241113-DM1_2024_01-BF

A. Les recettes de fonctionnement

Les recettes de fonctionnement s'élèvent à 819 249 €.

Libellé	Propositions nouvelles
013 Atténuations de charges	
70 Produits des services, du domaine et ventes diverses	20 000,00
73 Impôts et taxes (sauf 731)	-29 954,00
731 Fiscalité locale	14 569,00
74 Dotations et participations	493 956,00
75 Autres produits de gestion courante	119 933,00
Total des recettes de gestion courante	***618 504,00***
76 Produits financiers	-77 905,00
77 Produits spécifiques	278 650,00
78 Reprises sur provisions semi-budgétaires	
Total des recettes réelles de fonctionnement	***819 249,00***
042 Opération d'ordre transfert entre sections	
043 Opération d'ordre intérieur de la section	
Total des recettes d'ordre de fonctionnement	-
TOTAL DES RECETTES DE FONCTIONNEMENT	***819 249,00***

Le chapitre 70 « produits des services et du domaine » augmente de 20 000 € :

Il s'agit d'ajuster les recettes relatives aux spectacles. Une dépense équivalente est inscrite pour l'achat de spectacles.

Le chapitre 73 « impôts et taxes » diminue de 29 954 € :

Ce chapitre vient constater les ajustements de l'attribution de compensation (AC) pour +952 817 € et de la dotation de solidarité communautaire (DSC) pour -982 771 € versées par l'agglomération. En effet, conformément au pacte fiscal et financier, les variations de la dotation globale de fonctionnement (DGF) des communes, qui étaient jusqu'alors compensées via la DSC garantie, sont dorénavant transférées et actualisées au sein d'une AC libre dite AC DGF.

Le chapitre 731 « Fiscalité locale » augmente de 14 569 € :

La prévision de recette est augmentée du montant notifié.

Le chapitre 74 « dotations et participations » augmente de 493 956 € :

Le FDPTP (fonds départemental de péréquation de la taxe professionnel) est plus élevé que prévu. La prévision de recette est donc augmentée de 213 876 €.

Par ailleurs, la participation de l'Etat pour le financement des écoles privées maternelles est inscrite à hauteur de 311 230 € correspondant à une année de dotation supplémentaire non perçue de la part de l'Etat pour l'année scolaire 2022/2023.

Envoyé en préfecture le 21/11/2024
Reçu en préfecture le 21/11/2024
Publié le
ID : 050-200056844-20241113-DM1_2024_01-BF

Enfin, on constate une diminution de 31 150 € concernant la participat[illegible] de la cohésion des territoires) qui finance à 100 % le diagnostic dispositif territoire engagement mené par la mission participation citoyenne. Au BP, on avait inscrit 80 000 € en dépenses de fonctionnement et 80 000 € en recettes sur ce chapitre pour la participation de l'ANCT. Il s'agit ici de diminuer d'autant les dépenses et recettes après finalisation du marché.

Le chapitre 75 « autres produits de gestion courante » augmente de 119 933 € :

Par délibérations 233 du 27 septembre 2023 et 287 du 8 novembre 2023, la ville a accepté le don de 98 000 € de Monsieur Marcel Mette. Il s'agit d'inscrire ce don perçu sur l'exercice 2024. La dépense est inscrite en investissement pour le projet d'aménagement du jardin des couleurs sur la commune déléguée de La Glacerie.

Par ailleurs, la vente de certificats d'économies d'énergie engendre une recette supplémentaire à hauteur de 21 933 €.

Le chapitre 76 « Produits financiers » diminue de 77 905 € :

La diminution des taux d'intérêts implique une diminution des recettes attendues sur les swaps de taux.

Le chapitre 77 « Produits spécifiques » augmente de 278 650 € :

Il s'agit de constater les recettes liées à un avenant en moins-value signé pour le marché des activités périscolaires et extra-scolaires à hauteur de – 278 530 € afin de tenir compte de l'évolution des besoins et du nombre d'animateurs sur les exercices 2022 et 2023.

B. Les dépenses de fonctionnement

Les dépenses nouvelles de fonctionnement s'élèvent à 819 249 € dont 1 318 860,60 € en mouvements réels et -499 611,60 € en mouvements d'ordre.

Libellé	Propositions nouvelles
011 Charges à caractère général	1 188 484,00
012 Charges de personnel, frais assimilés	-
014 Atténuations de produits	117 767,00
65 Autres charges de gestion courante	-17 390,40
656 Frais de fonctionnement des groupes d'élus	-
Total des dépenses de gestion courante	***1 288 860,60***
66 Charges financières	-
67 Charges spécifiques	30 000,00
68 Dotations provisions semi-budgétaires	-
Total des dépenses réelles de fonctionnement	***1 318 860,60***
023 Virement à la section d'investissement	-649 611,60
042 Opération d'ordre transfert entre sections	150 000.00
043 Opération ordre intérieur de la section	-
Total des dépenses d'ordre de fonctionnement	***-499 611,60***
TOTAL	***819 249,00***

Envoyé en préfecture le 21/11/2024
Reçu en préfecture le 21/11/2024
Publié le
ID : 050-200056844-20241113-DM1_2024_01-BF

Le chapitre 011 « charges à caractère général » augmente de 1 188 484 € :

Il s'agit notamment de crédits supplémentaires pour le marché des activités périscolaires et extra-scolaires à hauteur de 755 000 €.

Sur les 755 000 €, 363 900 € correspondent au protocole transactionnel signé en 2024 permettant de solder l'ancien marché valable sur la période 2019-2022.

Ainsi, 391 100 € supplémentaires concernent le nouveau marché passé pour la période 2022-2027 en raison du besoin d'animateurs supplémentaires et du coût de la révision contractuelle des prix du marché pour 112 600 €, ainsi que de la réintégration en dépense des 278 500 € d'avenant en moins-value prévu au BP 2024 en diminution des dépenses, alors qu'il est en réalité constaté en recette. En effet, ce dernier fait l'objet d'une inscription en recette au chapitre 77 pour un montant de 278 530 € afin de tenir compte de l'évolution des besoins et du nombre d'animateurs sur les exercices 2022 et 2023. Cela ramène l'augmentation nette du marché 2022-2027 à 112 750 € sur l'exercice 2024.

Par ailleurs, des crédits supplémentaires sont nécessaires pour les énergies, les factures d'un prestataire n'étant parvenues qu'en 2024 pour les exercices 2021 à 2023 pour un montant total de 185 200 €.

Des factures d'énergie de 2021 et 2022 avaient été prélevées mais non régularisées en écritures comptables. Il convient d'inscrire 47 000 € afin de passer les écritures de régularisation.

Les crédits pour le paiement des factures d'eau doivent également être ajustés à + 70 000 €.

D'autre part, 18 000 € supplémentaires sont inscrits pour procéder à l'effacement des tags.

Aussi, des infiltrations d'eau à la crèche Agnès Varda impliquent des frais d'expertises et de travaux de réparation estimés à 30 000 €.

De plus, la ville a passé une convention avec la nouvelle crèche des armées qui prévoit notamment la réservation de 4 berceaux par la ville. Le coût est estimé à 11 334 € inscrits lors de cette étape budgétaire pour la période allant de septembre à décembre 2024.

Le chapitre 014 « Atténuations de produits » augmente de 117 767,00 € :

Il s'agit d'ajuster la prévision de la contribution de la ville au FPIC, le fonds de péréquation des ressources intercommunales et communales.

Le chapitre 65 « autres charges de gestion courante » diminue de 17 390,40 € :

Il s'agit de diminuer les crédits relatifs aux droits d'utilisation de l'informatique en nuage de 114 000 € en raison du décalage de projets sur 2025.

Par ailleurs, un rappel de subvention à la caisse des écoles est inscrit à hauteur de 42 000 €.

De plus, des crédits de fonctionnement liés aux travaux du plateau piétonnier sont déduits du chapitre 011 relatif aux charges à caractère général pour être affectés sur ce chapitre à hauteur de 60 000 € pour l'indemnisation des commerçants.

Le chapitre 67 « charges spécifiques » augmente de 30 000 € :

Il s'agit de prévoir des crédits pour d'éventuelles annulations de titres sur exercices antérieurs qui pourraient avoir lieu d'ici la fin de l'année.

Envoyé en préfecture le 21/11/2024
Reçu en préfecture le 21/11/2024
Publié le
ID : 050-200056844-20241113-DM1_2024_01-BF

C. Les dépenses d'investissement

Les dépenses d'investissement augmentent de 1 005 378,45 € en mouvements réels.

Libellé	Propositions nouvelles
20 Immobilisations incorporelles (sauf 204)	91 019,00
204 Subventions d'équipement versées	-192 017,00
21 Immobilisations corporelles	463 790,76
22 Immobilisations reçues en affectation	
23 Immobilisations en cours	642 085,69
Total des dépenses d'équipement	***1 004 878,45***
10 Dotations, fonds divers et réserves	-
13 Subventions d'investissement	-
16 Emprunts et dettes assimilées	-
26 Participation et créances rattachées	500,00
Total des dépenses financières	***500,00***
45... Total des opérations pour compte de tiers	
Total des dépenses réelles d'investissement	***1 005 378,45***
Total des dépenses d'ordre d'investissement	***300 000,00***
TOTAL DES DEPENSES D'INVESTISSEMENT	***1 305 378,45***

Le chapitre 204 « subventions d'équipement versées » est en diminution de 192 017 €.

Il s'agit de constater une diminution de la subvention d'équipement à verser au budget annexe du camping de 274 010 € en raison du décalage dans la réalisation des travaux.

Par ailleurs, conformément à la délibération 2024-042 du 14 février 2024 et la convention qui lie la ville au ministère des armées pour la construction d'une crèche sur la base navale, la ville a prévu de verser un acompte de 50 000 € au budget primitif. Cependant, il convient d'inscrire le solde de la participation de la ville à hauteur de 34 993 €, la convention prévoyant un montant maximal de 100 000 €.

Enfin, une subvention d'équipement de 37 000 € est ajoutée pour La Brèche.

Le chapitre 21 « immobilisations corporelles » est en augmentation de 463 790,76 €.

Des travaux d'économies d'énergies non réalisés en 2023 sont réinscrits pour 142 379 €. De même, le programme de renouvellement des chaudières nécessite 100 000 € supplémentaires annuels au vu du nouveau marché.

De plus, suite aux nombreuses tempêtes, un crédit de 50 000 € par an est accordé pour le dessouchage des arbres.

Suite au don de Monsieur Marcel Mette de 98 000 € expliqués page 5 (chapitre 75), des crédits d'investissements répartis sur les chapitres 21 et 23 sont inscrits à hauteur de 98 000 € pour le jardin des couleurs.

Enfin, suite à une erreur d'imputation comptable sur l'exercice 2023, 51 013 € sont réinscrits en dépense sur les natures 21622 et 21621 relatives aux acquisitions et restaurations d'œuvre. Une somme

Envoyé en préfecture le 21/11/2024
Reçu en préfecture le 21/11/2024
Publié le
ID : 050-200056844-20241113-DM1_2024_01-BF

équivalente figure en recette d'investissement sur la nature 21612 (Biens historiques et culturels immobiliers).

Le chapitre 23 relatif aux travaux en cours affiche une augmentation de 642 085,69 €.

En effet, suite à l'ajustement des AP/CP (autorisations de programme et crédits de paiement) par délibérations présentées à ce même Conseil, il est nécessaire d'enregistrer les augmentations correspondantes. Pour l'école Mitterrand, les crédits 2024 doivent être augmentés de 385 749 € correspondants aux crédits 2023 non consommés. L'opération globale reste au même montant. De plus, l'AP/CP du quartier des Horizons nécessite l'inscription de 50 000 € en 2024.

Par ailleurs, l'avancement de l'opération du schéma directeur des mobilités douces nécessite l'inscription de 239 000 € supplémentaires sur 2024.

D. Les recettes d'investissement

Les recettes d'investissement augmentent de 1 305 378,45 € dont 1 504 990,05 € en recettes réelles et - 199 611,60 € en recettes pour ordre.

Libellé	Propositions nouvelles
13 Subventions d'investissement (hors 138)	7 608 306,00
16 Emprunts et dettes assimilées (hors165)	- 6 154 329,71
21 Immobilisations corporelles	51 013,76
Total des recettes d'équipement	***1 504 990,05***
024 Produits des cessions d'immobilisations	-
Total des recettes financières	-
45... Total des opérations pour le compte de tiers	
Total des recettes réelles d'investissement	***1 504 990,05***
021 Virement de la section de fonctionnement	- 649 611,60
040 Opérations d'ordre transfert entre section	150 000,00
041 Opérations patrimoniales	300 000,00
Total des recettes d'ordre d'investissement	- ***199 611,60***
TOTAL	***1 305 378,45***

Le chapitre 16 (emprunts et dettes assimilés) diminue de 6 154 329,71 €.
Cela s'explique par l'augmentation des subventions d'investissement attendues au chapitre 13, avec notamment la notification de 7,5 M€ sous forme de fonds de concours Cotentin en grand 2026 de la part de l'agglomération Le Cotentin pour Les travaux du palais des sports.
Ainsi, le montant d'emprunt prévisionnel est diminué de 6,1 M€ pour atteindre 27,7 M€.

Envoyé en préfecture le 21/11/2024
Reçu en préfecture le 21/11/2024
Publié le
ID : 050-200056844-20241113-DM1_2024_01-BF

E. La chaîne de l'épargne et la structure du financement des investissements

		BP	BS	DM1	Total	Variation DM en %
+	Recettes réelles de fonctionnement	159 967 986	579 517	819 249	161 366 752	0,51%
-	Dépenses réelles de fonctionnement (Hors 66)	150 292 167	1 062 544	1 318 861	152 673 572	0,87%
=	**Epargne de gestion**	**9 675 819**	**- 483 027**	**- 499 612**	**8 693 180**	**-5,43%**
-	Charges financières	1 537 410	-	-	1 537 410	0,00%
=	**Epargne Brute**	**8 138 409**	**- 483 027**	**- 499 612**	**7 155 770**	**-6,53%**
-	Rbt capital dette	5 390 016	42 792	-	5 432 808	0,00%
=	**Epargne nette**	**2 748 393**	**- 525 819**	**- 499 612**	**1 722 962**	**-22,48%**
+	Résultat 2023 reporté (002)		14 059 882		14 059 882	
=	Epargne nette consolidée avec résultat 2023 reporté au BS	2 748 393	13 534 063	- 499 612	15 782 844	

Avec 1,3 M€ de dépenses nouvelles de fonctionnement et de nouvelles recettes de fonctionnement à hauteur de 0,8 M€, l'épargne nette diminue et s'élève à 1,7 M€.

Grâce aux excédents de fonctionnement cumulés, constatés au budget supplémentaire, l'épargne nette s'élève à 15,8 M€.

Cette épargne nette permet de financer les investissements à hauteur de 19,76%. Si on ajoute l'affectation des résultats, on obtient un taux d'autofinancement de 36,36%

L'emprunt d'équilibre prévisionnel finance 34,70% des investissements.

BP + BS + DM	Dépenses réelles	Recettes réelles	Structure
Total dépenses d'investissement dont déficit antérieur reporté (hors dette)	78 332 616		
Remboursement temporaire emprunt	1 554 970		
Subventions d'investissement		16 288 346 €	20,39%
Emprunt d'équilibre		27 721 658 €	34,70%
FCTVA		4 300 000 €	5,38%
Immobilisations financières		1 475 182 €	1,85%
Produit des cessions et divers		1 061 117 €	1,33%
Affectation des résultats		13 258 439 €	16,60%
Epargne nette consolidée avec les résultats 2023		15 782 844 €	19,76%
Total	79 887 586	79 887 586	100,00%

Envoyé en préfecture le 21/11/2024
Reçu en préfecture le 21/11/2024
Publié le
ID : 050-200056844-20241113-DM1_2024_01-BF

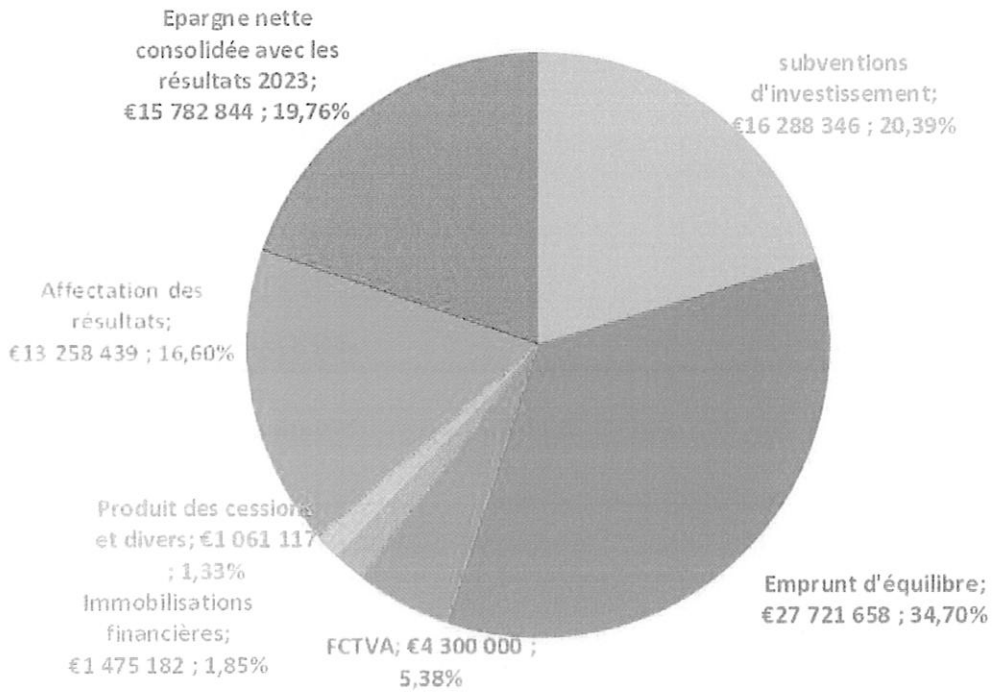

Les budgets annexes

1- Le budget annexe du camping de la Saline

Le budget annexe du camping s'équilibre tous mouvements confondus à hauteur de – 282 000 €.

25 000 € supplémentaires sont nécessaires en section d'exploitation pour augmenter les crédits relatifs aux énergies. Il est nécessaire de diminuer d'autant le virement de la section d'exploitation vers l'investissement pour l'équilibre de la section d'exploitation. Par ailleurs les prévisions relatives aux travaux du camping diminuent de 282 000 € en raison du décalage de l'opération. Cela implique une diminution de la subvention d'équipement versée par le budget principal de la ville de 274 010 €.

2- Le budget annexe des panneaux photovoltaïques

Ce budget annexe n'est pas concerné par cette décision modificative.

3- Le budget annexe des creusements de fosses

Ce budget annexe n'est pas concerné par cette décision modificative.

4- Le budget annexe du port de plaisance

Le budget annexe du port de plaisance s'équilibre tous mouvements confondus à hauteur de 466 490 €.

Envoyé en préfecture le 21/11/2024
Reçu en préfecture le 21/11/2024
Publié le
ID : 050-200056844-20241113-DM1_2024_01-BF

La section d'exploitation s'équilibre à 470 000 €.

Il s'agit d'ajuster les droits d'entrée et sortie de la concession plaisance pour un montant équivalent en dépenses et en recettes d'exploitation.

La section d'investissement s'équilibre à – 3 510 €.

Le virement de la section d'exploitation vers la section d'investissement diminue de 3 510 €. Les prévisions de dépenses d'équipement du port sont diminuées d'autant.

5- Le budget annexe des locations

Ce budget annexe n'est pas concerné par cette décision modificative.

6- Le budget annexe des parkings

Ce budget annexe n'est pas concerné par cette décision modificative.

7- Le budget annexe du centre de santé Brès-Croizat

Le budget annexe du centre de santé s'équilibre tous mouvements confondus à hauteur de 11 000 €. Il s'agit de crédits d'investissement complémentaires nécessaires à l'acquisition d'un échographe. La section d'investissement s'équilibre avec une subvention d'équipement équivalente provenant du budget principal.

Envoyé en préfecture le 21/11/2024
Reçu en préfecture le 21/11/2024
Publié le
ID : 050-200056844-20241113-DM1_2024_01-BF